Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 67 (1958)

Heft: 1

Register: Petit catalogue des timbres croix-rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PETIT CATALOGUE DES TIMBRES CROIX-ROUGE

ALLEMAGNE (II)



T. 1 et T. 2

A. — Timbres-poste évoquant la Croix-Rouge dans leur texte, leur dessin, par une surcharge ou sur la bande marginale des timbres et utilisés pour les affranchissements ordinaires

I. — Timbres ne comportant pas de surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge

Timbres-poste type Hitler 1941/44 avec vignette attenante portant l'inscription en caractères romains « Unterstützt das Deutsche Rote Kreuz!», imprimée en rouge (Catalogue Michel A. 21)

T. 3 1941 12 pfg. Rouge. Hitler.

Bande horizontale: vignette précédant le timbre (Michel W. 156).

Ce timbre peut se trouver également en bloc de quatre combiné avec une vignette « Tretet in NSV ein! » (A. 22) et deux timbres de 12 pfg. Il provient de feuilles destinées à la confection de carnets (Catalogue Michel: carnets 48 et 49, feuille 122).

A. 17	4 pfg.	4 pfg.	4 pfg.
1 pfg.	1 pfg.	1 pfg.	1 pfg.

A. 21	12 pfg.	12 pfg.	12 pfg.
A. 22	12 pfg.	12 pfg.	12 pfg.

Feuille 98 pour carnet 39 (Michel).

Feuille 122 pour carnets 48 et 49 (Michel).

République fédérale allemande (B. R. D.)

I. — Timbres ne comportant pas de surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge

125e anniversaire de la naissance d'Henri Dunant

1953 T. 1 10 pfg. Vert olive et rouge. Rose des vents et croix rouge.

II. — Timbres avec surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge

Emission de bienfaisance, bienfaiteurs de l'humanité

1952 S. 1 30 + 10 pfg. Bleu acier. Henri Dunant vieillard.

République démocratique allemande (D. D. R.)

I. — Timbres ne comportant pas de surtaxe

1er anniversaire de la Croix-Rouge de la République démocratique allemande

1953 T. 1 24 pfg. Lilas brun et rouge. Infirmière d'usine et patient, croix rouge.

10e journée internationale de la Croix-Rouge

1957 10 (pfg.) T. 3 25 (pfg.) Vert, rouge et brun noir. Mappemonde et H. Dunant jeune. Bleu clair, rouge et noir. Mappemonde et H. Dunant vieillard.





Oblitération 1948

Territoires allemands sous l'occupation alliée

(Zone française)

II. — Timbres avec surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge

1. Ba	de		,
1949	S. 1	10 + 20 (pfg.)	Bleu vert et rouge. Armes de Bade et croix rouge.
	S. 2	20 + 40 (pfg.)	Lilas foncé et rouge. Dito.
	S. 3	30 + 60 (pfg.)	Bleu et rouge. Dito.
	S. 4	40 + 80 (pfg.)	Gris clair et rouge. Dito.

(à suivre)

Communiqué

La pollution et le désherbage du Léman

On nous écrit: En 1957, on a pu lire plusieurs articles sur la pollution croissante des eaux de nos lacs et particulièrement du Léman. Le mal va croissant. Dans nos eaux malades, les algues et les herbes qui trouvent leur nourriture dans les limons et les boues se développent de plus en plus. Elles rendent souvent les bains dangereux. On a lutté contre elles en les fauchant, plusieurs villes ont acheté des machines spéciales pour cela. Mais la quantité des herbes ne diminue pas, plus on les fauche et plus elles reviennent fournies. Depuis l'an passé, le soussigné a commencé à traiter les herbes et les algues du lac avec un nouveau produit, à base d'urée, qui n'est pour ainsi dire pas toxique pour les hommes ni les bêtes. Ce produit, l'Herbex spécial, n'a pas d'action corrosive, n'est pas combustible ni volatil. Employé sous forme de poudre, il est stable. J'ai employé en outre cet herbicide spécial à Montreux et à Gland jusqu'à 3 m 50 de profondeur, au moyen d'une pompe et d'une lance. Presque toutes les herbes ont été détruites. Le succès a été moindre contre les algues, en

raison du vent. Mais nous sommes persuadés qu'en engageant une lutte générale et massive partout où se développent les herbes et les algues l'on obtiendrait un succès total. Il conviendrait en même temps de cesser d'amener les égoûts dans le lac.

A. Egli.

Désherbage de ports, rives et plages

avec Herbex spécial

Alfred Egli - COPPET - paysagiste

Téléphone 86062

Consultations et devis gratuits

